



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriiose

Question écrite n° 72784

Texte de la question

M. Élie Aboud interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le manque de considération porté sur une maladie chronique touchant pourtant une femme sur dix, l'endométriiose. Cette dernière a une prévalence comparable à celle du cancer du sein et représente un coût très important pour notre système de santé. Pourtant, elle reste relativement méconnue du grand public, faute de campagne d'information. À l'heure où le prochain projet de loi de santé est annoncé, le sujet de l'endométriiose peut trouver toute sa place dans l'un des différents chapitres du futur projet. Une reconnaissance plus aboutie permettrait ainsi d'améliorer les prises en charge des patientes et de diminuer ainsi le retard diagnostique. Face à ce manque de considération, il convient d'agir rapidement. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion à cet égard.

Texte de la réponse

L'endométriiose est une maladie chronique, hormono-dépendante, qui concerne environ 10 % des femmes et provoque douleurs et risque d'infertilité. Malgré ses répercussions, cette pathologie gynécologique peut être sous-estimée ou mal connue de certains praticiens. L'information des professionnels est donc cruciale pour diagnostiquer une endométriiose et pour orienter la femme vers un spécialiste ou une équipe pluridisciplinaire compétente devant certains signes évocateurs de cette pathologie. Sa prise en charge a fait l'objet de recommandations professionnelles de la part des gynécologues obstétriciens qui ont constitué un réseau de référents en la matière. Ce réseau est soutenu et répertorié par une association de patientes (www.endofrance.org). Afin d'améliorer la prise en charge des femmes qui sont concernées par une endométriiose, une structure spécialisée pluridisciplinaire a été mise en place au centre hospitalier universitaire de Rouen en lien avec l'agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie. Un second projet expérimental est préparé sous l'égide de l'ARS de Provence-Alpes-Côte d'Azur et a reçu un avis favorable du ministère chargé de la santé. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation au cours de l'année 2016. Les divers échanges avec les services du ministère chargé de la santé, la mise en place de deux expérimentations locales et la perspective d'une labellisation par la Haute autorité de santé (HAS) de recommandations de bonnes pratiques émanant d'une société savante constituent des préliminaires indispensables à la définition d'un cahier des charges national qui permettra d'améliorer les prises en charge des patientes concernées par cette maladie chronique.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72784

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 291

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3906